

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME VIII

ANNEXES SANITAIRES

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CODOGNAN

Dossier d'Arrêt

Janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Codognan		
Nom du fichier	Annexes sanitaires	
Version	Dossier d'Arrêt – Janvier 2017	
Rédacteur	Emilie Déprés	
Vérificateur	Véronique Coquel	
Approbateur	Véronique Coquel	



G2C territoires

*Groupe Altereo – G2c territoires
2 avenue Madeleine Bonnaud
Parc d'activités point rencontre
13770 Venelles*

En partenariat avec :



ECO-MED

*Bureau d'études d'expertise Naturaliste
Agence de Marseille
Tour Méditerranée
65, av. Jules Cantini
13298 Marseille cedex 20*

SOMMAIRE

Gestion de la ressource en eau potable	4
Etat des lieux	4
Les sites de production	4
Principales problématiques	5
Défense incendie	7
La gestion de l'assainissement	9
Etats des lieux	9
Les eaux usées	9
Les eaux pluviales	10
Gestion des déchets	13
Organisation et syndicats relatifs aux déchets ménagers	13
Le traitement des déchets	13

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Etat des lieux

L'alimentation en eau potable de la commune relève de la compétence du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Moyen-Rhône, qui regroupe les communes de Codognan, Mus et Vergèze. Le SIVOM dispose des compétences techniques qu'il exerce à la place des communes membres depuis 1965 :

- Travaux d'investissements en matières d'adduction d'eau potable.
- Travaux d'investissements en matières d'assainissement collectif.

Avec environ 8 000 abonnés sur son territoire, c'est la Lyonnaise des Eaux (société du Groupe SUEZ Environnement) Agence Camargue Cévennes (68 agents dont 8 pour le secteur de Calvisson), qui a la charge d'entretenir les réseaux suivant un contrat d'affermage qui arrive à terme le 31/12/2021.

Les sites de production

Le syndicat du Moyen Rhône est alimenté par les forages de Pignan, situées sur la commune de Muse, et du Mas d'Estier, sur la commune de Codognan. Aucune vente n'est effectuée sur les communes voisines.

Le captage du Mas d'Estier est équipé de trois groupes immergés de marque PLEUGER dont les débits respectifs sont de 130m³/h pour les groupes un et deux et de 30m³/h pour le groupe trois.

Le captage de Pignan est pour sa part équipé de deux groupes immergés de marque PLEUGER de 60m³/h.

L'ensemble de ces groupes immergés refoulent à la station de pompage dit « du Grand Noyer » située sur la commune de Codognan. Cette station constituée d'une réserve au sol de 500m³ est équipée par trois groupes de surface de marque PLEUGER délivrant respectivement 160m³/h.

La station du Grand Noyer est le maillon central de l'alimentation de l'ensemble du syndicat puisqu'elle permet d'alimenter les réservoirs de Vergèze :

- Réservoir semi-enterré de 1 000 m³ ;
- Réservoir semi-enterré de 1 300 m³ ;
- Réservoir sur tour de 300 m³.

Ces trois réservoirs permettent d'alimenter de façon gravitaire une grande partie du syndicat.

Au pied du réservoir sur tour de Vergèze, il existe un surpresseur muni de quatre groupes de marque KSB d'un débit de 12 m³/h, de 20 m³/h et deux de 24 m³/h. Ce surpresseur (équipé pour un groupe du système de variation de vitesse) permet d'alimenter le haut service de la commune de Vergèze.

Il est important de noter également que la capacité de stockage (3 600 m³) actuelle est suffisante et permet de disposer d'une réserve de plus de 24 heures par rapport à la consommation maximum journalière du syndicat.

Le rendement du réseau d'eau potable

D'après le rapport annuel de distribution d'eau potable de 2015, on observe depuis 2013, que l'indice linéaire de pertes en eau potable est en nette diminution, passant de 16,23 à 11,49 m³/km/j en 2015, soit une réduction de -9,9%. Ainsi, le rendement du réseau est en augmentation depuis 2013 passant de 60,1% à 66,8% en 2015, soit une augmentation de plus de 6 points.

Le meilleur rendement du réseau s'explique par les actions menées par l'exploitant sur la commune au niveau des réparations de certaines fuites effectuées dans les rues

Montcalm et du Rhône, ainsi qu'au dessus du canal BRL. La collectivité s'est engagée à obtenir un engagement de 70% en décembre 2015.

La commune bénéficie d'une bonne ressource en eau dans la mesure où elle alimente 56,13% des volumes prélevés en 2015 pour l'ensemble des 3 communes.

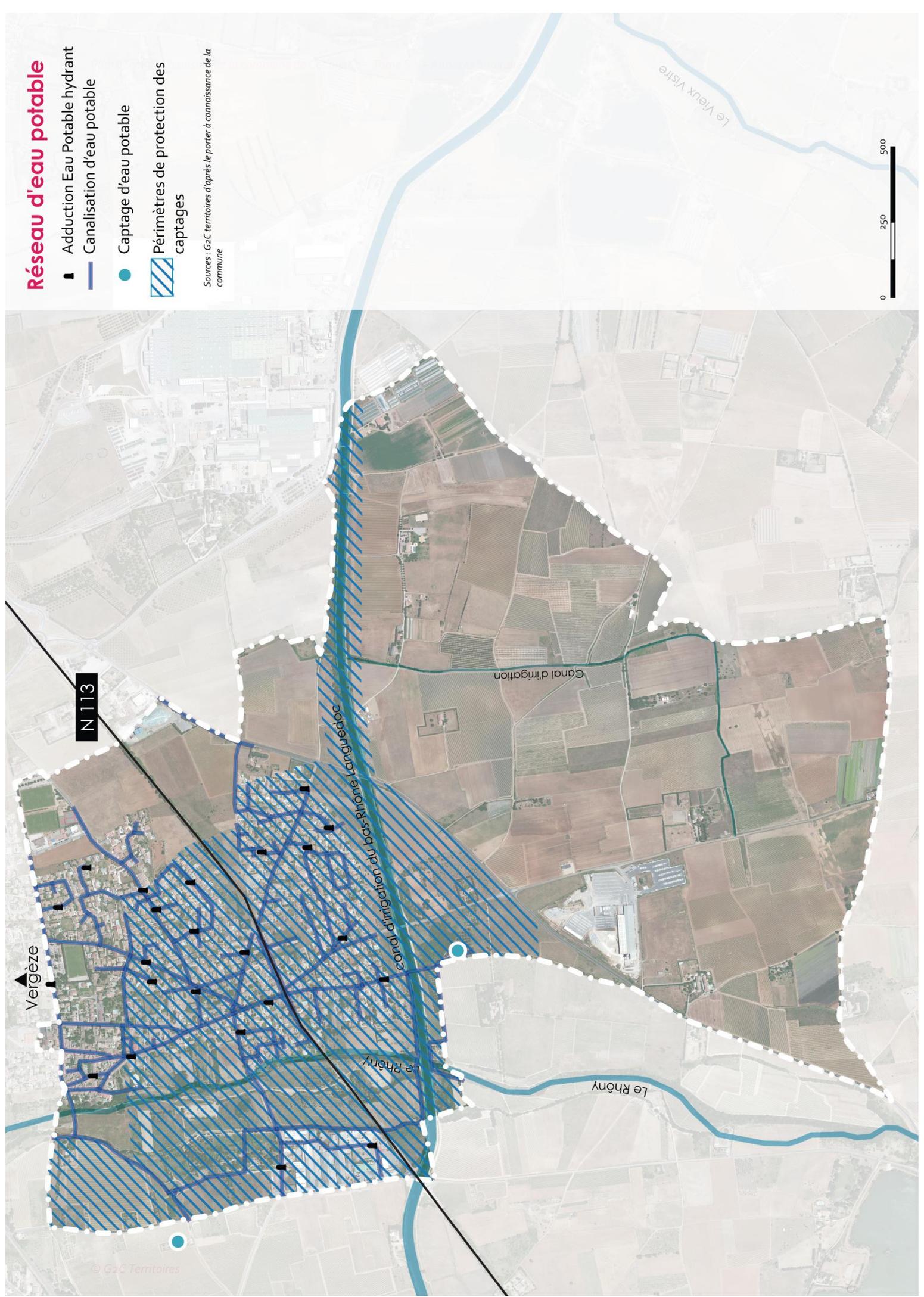
Principales problématiques

Le réseau est relativement sujet aux fuites (rendement du réseau de 66,80% en 2015). Des nombreux travaux d'élimination des fuites ont déjà été réalisés par le gestionnaire sur les rues du Rhône et Montcalm ainsi qu'au dessus du canal BRL. La Lyonnaise des Eaux recommande à la collectivité d'envisager prochainement le renouvellement de la rue du Rhône et d'augmenter le nombre de vannes de sectionnement pour améliorer la gestion du réseau. De cette façon, la collectivité s'est engagée à améliorer son réseau grâce un rendement à 70% en décembre 2015 (basé sur la relève de juillet 2015).

Réseau d'eau potable

- Adduction Eau Potable hydrant
- Canalisations d'eau potable
- Captage d'eau potable
- ▨ Périmètres de protection des captages

Sources : G2C territoires d'après le porter à connaissance de la commune



0 250 500

Défense incendie

Le dernier contrôle du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Gard, en date du 31 mars 2010, recense 27 poteaux incendie dont 23 hydrants opérationnels, 3 hydrants opérationnels mais non réglementaires et un non opérationnels.

Objectifs et mesures nécessaires

En milieu urbain tout point ne doit pas être distants de plus de 200 m d'un hydrant (400 mètres en zone rurale). Par ailleurs, les services incendie doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m³ d'eau potable de réserve incendie. L'utilisation du réseau d'eau potable par l'intermédiaire de prises d'incendie (poteaux ou bouches) doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Débit disponible : 60 m³/h (17 l/s) à une pression de 1 bar ;
- Réserve d'eau disponible : 120 m³, soit un débit de 60 m³/h pendant 2 heures.

De plus les mesures de pressions permettent de contrôler les pressions en différents points du réseau de distribution, et ainsi apprécier le confort des usagers.

En effet, le confort des utilisateurs repose sur les observations suivantes :

- En dessous de 0,5 bar, certains appareils tel que les chauffe-eau ne s'enclenchent pas,
- A l'inverse, les fortes pressions sont génératrices de fuites, augmentant le volume des pertes et détériorant les installations présentes sur le réseau,
- Les pressions de confort pour l'utilisation domestique se situent entre 2 et 6 bars.

Positions des poteaux incendie

En milieu urbain tout point ne doit pas être distants de plus de 200 m d'un poteau incendie. La position des hydrants de Codognan et les secteurs couverts par des poteaux incendies sont visibles sur la figure ci-dessous.

Globalement, l'ensemble des habitations est bien desservi par des poteaux incendie et la répartition des poteaux est satisfaisante.

La répartition des poteaux incendie sur la commune est satisfaisante et il n'est pas utile d'implanter de nouveaux hydrants.

Réseau de défense incendie

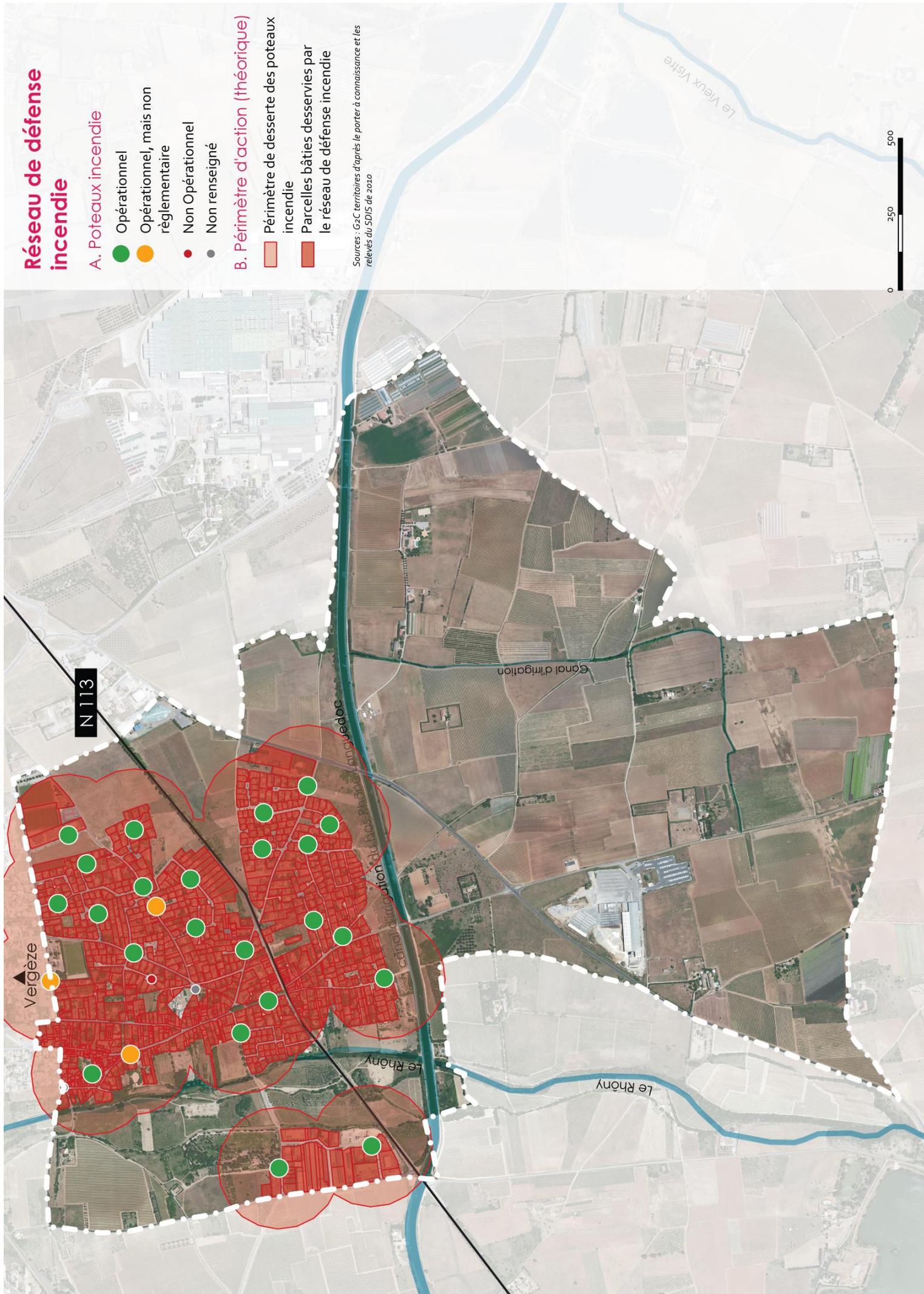
A. Poteaux incendie

- Opérationnel
- Opérationnel, mais non réglementaire
- Non Opérationnel
- Non renseigné

B. Périmètre d'action (théorique)

- Périmètre de desserte des poteaux incendie
- Parcelles bâties desservies par le réseau de défense incendie

Sources : G+G territoires d'après le porter à connaissance et les relevés du SDIS de 2020



LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Etats des lieux

Les eaux usées

Le système d'assainissement collectif

La quasi-totalité de la population codognanaise est raccordée au réseau collectif d'assainissement. La station d'épuration dispose d'une capacité nominale de 16 500 Equivalents Habitant (EH). Elle recueille les effluents non seulement de Codognan, mais aussi de Mus et de Vergèze. La station a été mise en service en 1992. Le Syndicat du Moyen Rhône en est à la fois maître d'ouvrage et gestionnaire.

Conclusions du diagnostic du Schéma Directeur d'Assainissement

En zone d'assainissement collectif (représentant 99% de la population), le diagnostic a fait apparaître :

- Des rejets chroniques par temps sec depuis le réseau eaux usées dus à des encombrements de ce dernier.
- Des mises en charge étendue, des zones de dépôts dues aux faibles pentes générales de ce réseau et surtout à une mauvaise qualité de pose.
- Des infiltrations d'eaux parasites de temps sec nappe haute significatives (40%) mais restant modérées.
- Une station d'épuration fonctionnant correctement à 40% de son nominal mais son niveau de rejet n'est pas assez élevé pour le phosphore et la file boue est en limite de saturation.
- Des surfaces actives significatives (environ 8 ha imp) mais englobant localement des secteurs restés en unitaire.
- Un impact des rejets sur le Rhône très fort par temps de pluie ne permettant pas de répondre à l'objectif de qualité en période d'étiage.

D'après le rapport de synthèse du contrôle de l'affermage des services Eau et Assainissement (2015 _ SIVOM du Moyen Rhône)

En 2015, la STEP a enregistré d'excellents rendements épuratoires : la charge maximale en entrée est de 7038 EH et le débit entrant moyen de 1410 m³/j.

En matière de boues, la STEP en a produit 141 tMS/an en 2015, 100% destinées à l'épandage.

La station, mise en service depuis février 1993, ne présente pas de problème particulier. En 2015, la STEP est conforme en équipement et en performance.

Le système d'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne un nombre relativement restreint d'habitations existantes (entre 20 et 30 hors périmètre de l'agglomération).

Afin d'aider les collectivités à effectuer un choix en matière de zonage d'assainissement, l'étude comporte les volets suivants :

- diagnostic de l'aptitude des sols à l'assainissement sur les zones d'urbanisation pour lesquelles plusieurs modes d'assainissement peuvent être envisagés a priori.
- Diagnostic des installations existantes.

La commune dispose actuellement d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), créé par la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, outil de contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Le règlement du SPANC est présent dans les annexes sanitaires

Conclusions du diagnostic du Schéma Directeur d'Assainissement

En zone d'assainissement autonome, le diagnostic a mis en évidence :

- Des sols peu aptes à l'assainissement autonome dans la majorité des cas : le recours à des filtres à sable ou à des plateaux d'épandage est alors nécessaires.
- Des installations d'assainissement autonome peu nombreuses (environ 25) mais non conformes.

Les eaux pluviales

La commune a récupéré la gestion de son réseau d'eau pluvial au début de l'année 2012. Etroitement lié au risque inondation, la gestion des écoulements des eaux pluviales peut avoir une incidence majeure sur les risques inondations, le traitement de leur quantité peut également impacter la ressource en eau.

Selon l'étude visant à l'élaboration du PPRi de Codognan, la commune est concernée par trois types de zones pluviales :

- Zone d'accumulation ;
- Zone de débordement ou zone d'écoulement ;
- Zone de production :

Au sein de ses zones, il est convenu de limiter les effets de l'imperméabilisation, de déterminer des débits de fuite maximum par rapport à la pluie retenue, localiser les zones de stockages collectifs ou définir une méthode d'évaluation des volumes à stocker.

Réseau d'assainissement public

— Canalisations d'eau usée

● Station d'épuration

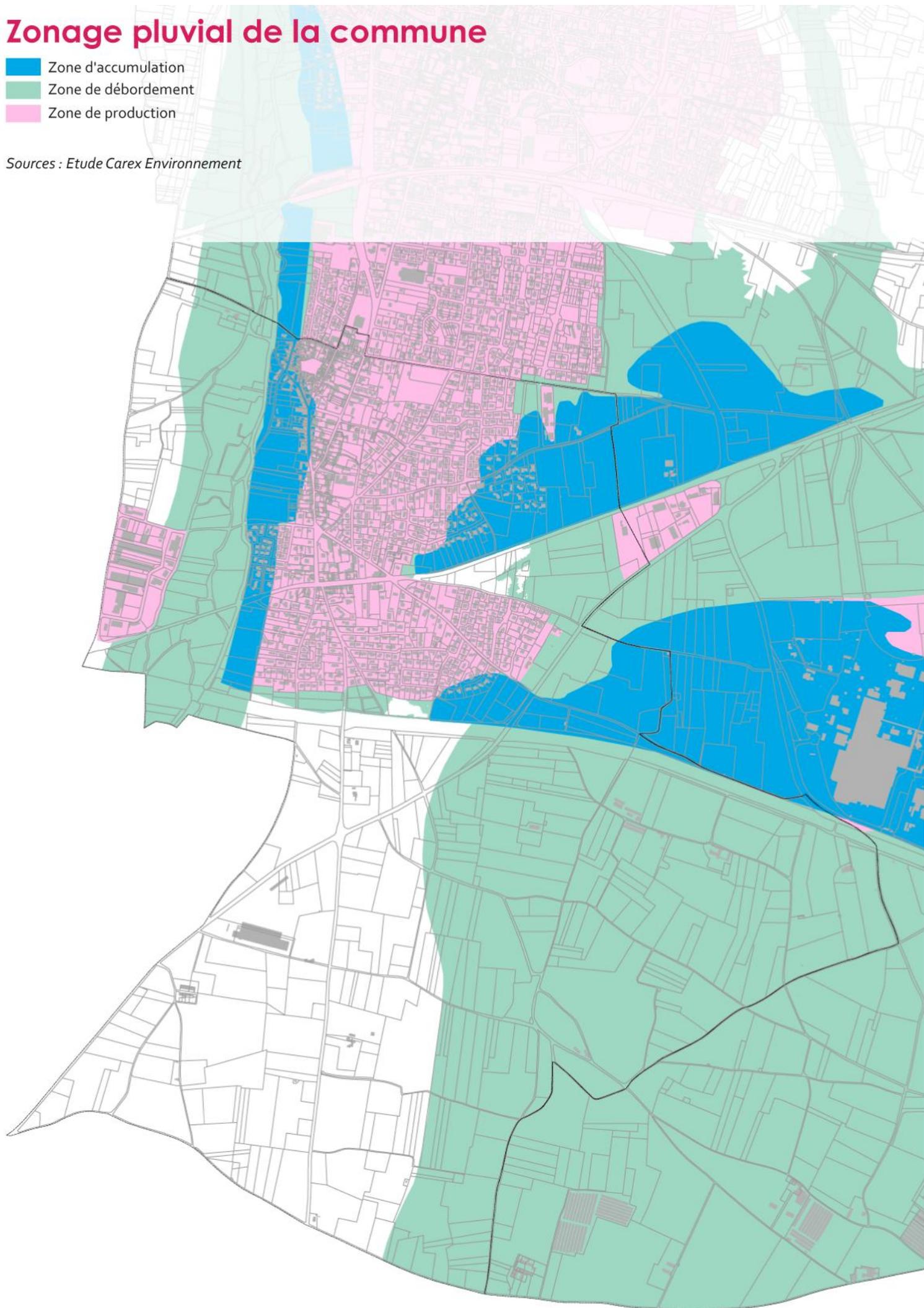
Sources : G3C territoires d'après le porter à connaissance de la commune



Zonage pluvial de la commune

-  Zone d'accumulation
-  Zone de débordement
-  Zone de production

Sources : Etude Carex Environnement



GESTION DES DECHETS

Organisation et syndicats relatifs aux déchets ménagers

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang a pour compétence, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat compte six groupements intercommunaux et s'étend sur 89 communes représentant au recensement INSEE applicable au 1/01/2013: 205 497 habitants sédentaires du secteur Est de l'Hérault et du secteur ouest du Gard. Avec le tourisme estival, localisé notamment sur le littoral pendant les quatre mois d'été, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants.

Liste des six groupements intercommunaux :

La Communauté de Communes du Pays de Lunel, la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Communauté de Communes Rhony, Vistre, Vidourle, la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Le traitement des déchets

Les équipements des filières en place

La gestion des déchets, dont dépend la commune de Codognan, est organisée par un réseau de collecte et tri efficace et effectif sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il est organisé autour de quatre déchèteries, soit en moyenne un équipement pour 6 217 habitants. Ces équipements permettent aux particuliers, mais aussi aux artisans et commerçants, de déposer des déchets volumineux qui ne peuvent pas être collectés lors de la collecte d'ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite traités selon deux modes : le recyclage matière et organique ou l'incinération et le stockage.

Le traitement des déchets est une compétence que l'intercommunalité a délégué au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Bilan pour la communauté de Communes Rhône, Vistre et Vidourle

Nom des groupements	CC Rhône, Vistre et Vidourle
Population au recensement de 2010	24 505
Population totale au 1 janvier 2014	25 325
Tonnage collectés (PAP+PAV) hors verre	1 505,02
Acier	43,37
Aluminium	5,60
EMR	249,14
ELA	30,49
PET clairs	49,15
PET colorés	13,61
PEHD	25,60
Films, sacs plastiques	11,36
Journaux, Revues, Magazines	753,76
Cartons bruns	98,67
Tonnages triés	1 280,75
Refus	20,61
% refus / tonnes collectés	(13,33%)
Freinte (2%)	23,66
Verre mélange	864,64
Total collecte	2 329,66 t

Le tri et la collecte sélective

Les services de la Communauté de Communes offrent des services variés pour l'ensemble des communes membres : collecte dont une collecte en porte-à-porte (PAP), et point d'apport volontaire. La collecte sélective (verre) sur la commune est assurée par la Communauté de Communes sous la forme de point d'apport volontaire.

Contrairement aux tendances générales, la collecte de déchets sélectifs par les services de la Communauté de Communes diminue alors que la population croît considérablement.

Sur le territoire communal, de nombreux sites d'apport volontaires sont identifiés. Ils participent au recyclage du verre, des textiles et du papier (journaux, revues et magazines). Concernant le tri sélectif, la commune de Codognan dispose de poubelles jaunes destinées à la collecte des éléments en métal, en carton et en plastique. Concernant la collecte des végétaux et des encombrants, deux collectes sont organisées par mois et assurées par les services techniques.

Evolution de la quantité de déchets sélectifs collectés sur la Communauté de Communes entre 2005 et 2011

Sources : G2C Territoires, d'après les données de la base SINOE© et de l'ADEME

